

**Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain QUILICHINI
et Emmanuel CELERI, Notaires Associés à AJACCIO (20000), 3 Cours Général Leclerc,**

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE D'AJACCIO

Suivant acte reçu par Maître Julien CHILINI, Notaire à AJACCIO, le 16 août 2023, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil concernant :

Mme Danièle STEFANAGGI, épouse de Mr Denis MORIN, demeurant à PARIS 6ÈME (75) 167 rue de Rennes, née à AJACCIO (2A) le 27 juillet 1949 et mariée à la mairie de PARIS 6ÈME (75) le 5 mars 1977.

Elle possède depuis plus de trente ans, joignant ainsi sa possession à celle de Mr Xavier STEFANAGGI, et Mme Germaine BATTISTI, son épouse, nés : Mr à VERO (2A), le 21 novembre 1909, Mme à LOPIGNA (2A) le 16 décembre 1913, mariés à la mairie d'AZZANA (2A) le 6 août 1938 et décédés à AJACCIO (2A) : Mr le 9 février 1980 et Mme le 1er mars 2012, et Mr Marcel Joseph STEFANAGGI, né à PARIS 15ÈME (75) le 18 mai 1942, célibataire et décédé à PARIS 12ÈME (75), le 12 avril 2019,

les biens immobiliers suivants : A AJACCIO (20000) dans un ensemble immobilier Rce des Iles, Imm. Le Giraglia, route des sanguinaires, cadastré section CL numéro 449 pour 67a 92ca, le lot de copropriété numéro 30 : une cave située au rez-de-chaussée de l'immeuble et portant le numéro 4/2 du plan des caves.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 : "Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Adresse mail de l'étude : rombaldi.formalités@notaires.fr